



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 25 mai 2023

Plan de prévention en cas de canicule : les personnes fragiles peuvent être recensées

Chaque année, le pôle Action sociale du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Limoges offre aux personnes fragiles âgées de plus de 60 ans et/ou handicapées, la possibilité de s'inscrire sur un registre nominatif.

Les personnes recensées feront ainsi l'objet durant l'été, **en cas de déclenchement du plan canicule par la préfecture**, d'un appel téléphonique quotidien afin de permettre si nécessaire l'intervention des services sanitaires et sociaux.

Démarche volontaire et facultative, cette **inscription peut être faite par la personne elle-même ou à la demande d'un tiers (parent, voisin, médecin traitant...)**.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- sur simple appel téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h au 05 55 45 85 08 ;
- Par courrier adressé au CCAS –Pôle action sociale – Service canicule – 1 square Jacques-Chirac – BP 3120 – 87031 Limoges cedex 1 ;
- en téléchargeant le formulaire d'inscription sur le site de la Ville de Limoges limoges.fr et à retourner par mail à service.canicule@limoges.fr ou par courrier au CCAS – Pôle action sociale – Service canicule – 1 square Jacques-Chirac – BP 3120 – 87031 Limoges cedex 1.

Un flyer rappelant les bons gestes à appliquer en cas de fortes chaleurs est également téléchargeable sur le site internet de la Ville limoges.fr (rubrique Pratique > Santé > Plan canicule).



Contact presse Ville de Limoges :

Emilie BETOUL

Attachée de presse

05 55 45 63 02 / emilie.betoul@limoges.fr

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : limoges.fr

/villedelimoges

@VilleLimoges87

7ALimoges

villedelimoges

/ville_de_limoges

Ville de Limoges